

## ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2016

### Délibération 160503

# LANCEMENT OPERATIONNEL DU PROJET D'AMENAGEMENT LIL'AEROPARC A LESQUIN - DETERMINATION DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZAC

Nombre de membres élus en exercice :	51	Pour :	28
Quorum :	27	Contre :	0
Nombre de membres élus présents ou représentés :	28	Abstention :	0

Le projet LIL'AEROPARC porte sur la création d'un Parc d'Activités qualitatif, démonstrateur de REV 3 et de la charte des Parcs du 21<sup>ème</sup> siècle. Ce site attractif, de 39 ha, est situé au Sud de la métropole à proximité de l'aéroport, du CRT, du parc du Mélantois et des grands axes routiers.

Ce projet partenarial est inscrit dans le programme d'investissement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et dans la charte des 1000 hectares renouvelée le 27 octobre 2011 avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

C'est dans ce contexte que l'Assemblée de la CCI a :

- suivant la délibération n°100206 du 8 février 2010, autorisé son Président à acquérir à l'amiable des terrains agricoles compris dans le périmètre de la future opération et à indemniser leurs exploitants. A ce jour, la CCI Grand Lille détient 8 hectares de foncier et, est en cours d'acquisition de 5 hectares de foncier.
- suivant la délibération n°120903 du 17 décembre 2012, autorisé son Président à lancer les études pré-opérationnelles portant sur les études de sols et sur l'étude d'impact.

*Handwritten signature in blue ink.*

Par les démarches et études engagées depuis plus d'un an, ce projet bénéficie d'un fort soutien de la part de ses partenaires (MEL, Etat...) permettant d'engager la phase opérationnelle du projet.

Il apparaît maintenant opportun d'engager la procédure réglementaire de création de ZAC et par conséquent d'ouvrir la concertation préalable prévue aux articles L300-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation associera, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, toutes les personnes concernées sur la base des objectifs ci-après exposés.

L'initiative de la création de la ZAC Lil'Aéroparc est prise par la CCI Grand Lille, en sa qualité d'Etablissement Public de l'Etat, comme l'autorise l'article L 311-1 du Code de l'Urbanisme. Ce projet sera réalisé par la CCI Grand Lille, en maîtrise d'ouvrage directe.

S'agissant d'une maîtrise d'ouvrage directe de la CCI Grand Lille, il appartient à l'Assemblée générale de la CCI de décider de lancer la concertation et d'en définir les modalités.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la CCI Grand Lille.

Les modalités de concertation préalable proposées sont les suivantes :

La concertation débutera à compter d'octobre 2016 pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Des avis administratifs annonceront les dates de début et de clôture de la concertation. Ils seront affichés au siège de la CCI Grand Lille, sur le site internet de la CCI Grand Lille et relayés dans différents supports de communication des collectivités (MEL, villes de Lesquin) et un journal local.

La présente délibération sera affichée sur le site internet de la CCI Grand Lille.

Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public au siège de la CCI Grand Lille et téléchargeable sur son site internet.

Le dossier de concertation comprendra :

- La présente délibération
- Un plan de situation
- Un plan du périmètre de concertation
- Une notice explicative des enjeux et objectifs du projet

Ce dossier se complètera au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.

L'étude d'impact et l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur ce projet seront dans ce cadre versés au dossier de concertation.

Il sera organisé au minimum une réunion publique d'information et un atelier participatif et d'échanges pendant la période de la concertation :

- La réunion publique visera à présenter les éléments du projet, en expliquer les enjeux, les objectifs et la démarche. La date sera annoncée sur le site internet de la CCI Grand Lille et REV 3.
- L'atelier visera à mieux appréhender les attentes des citoyens et entreprises, préciser et faire émerger avec eux de nouvelles idées pour le développement du quartier.

L'information du public sera notamment assurée par la création d'une page dédiée au projet Lil'Aéroparc sur le site internet REV3. Un registre électronique sera dédié à la collecte des remarques et propositions du public sur le projet.

Les lieux et dates des réunions publiques et ateliers seront annoncés par une insertion dans un journal quotidien local ainsi que sur le site internet de la CCI Grand Lille et REV3.

Comme l'impose le Code de l'Urbanisme, il sera réalisé un bilan à l'issue de la concertation préalable. Celui-ci sera soumis à l'Assemblée Générale de la CCI Grand Lille préalablement à la création de la ZAC.

L'Assemblée Générale de la CCI Grand Lille, réunie le 26 septembre 2016 à Lille, décide :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement
- et d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités préalablement définies.

**APPROUVÉ LA DELIBERATION A L'UNANIMITE.**

**Laurent DEGROOTE, Président**



**Renée INGELAERE, Secrétaire**

